



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>RÉDACTION</u>
Entreprise Vicat à Créchy	29 novembre 2021	M. LOISON C. BARTOLOMMEI

OBJET : Commission de suivi du site (CSS) de la cimenterie VICAT à Créchy

PJ : - Feuille d'émargement (présents et excusés)
- Deux power point de présentation diffusés à l'occasion de la réunion

M. Bruno LOMBARD, directeur du site, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants réunis à l'occasion de ce comité de suivi de site dont l'ordre du jour est très dense compte-tenu qu'il regroupe le bilan d'activités de deux exercices – 2019 et 2020.

Mme Emilie BORNET, cheffe de pôle développement des territoires à la sous-préfecture de Vichy, présente les excuses de Mme la sous-préfète, indisponible en raison d'un imprévu à son agenda et qui la représentera lors de cette réunion, elle remercie M. LOMBARD pour son accueil sur le site.

L'ordre du jour est présenté :

- Bilan de l'activité du site sur la période 2019-2020 et de suivi environnemental
- Evolutions du site de Créchy
- Bilan de l'inspection
- information et questions diverses
- visite du site.

**1- Bilan d'activité de l'usine VICAT sur la période 2019-2020 et évolutions du site.
(Voir présentation VICAT en annexe)**

On constate une augmentation de la production en 2019 et 2020 (de 19 % entre 2018 et 2019 et de 5 % entre 2019 et 2020). La pandémie n'a pas eu d'effet sur l'activité. Cela s'explique par le soutien apporté par des mesures gouvernementales au secteur de la construction, une volonté du groupe de monter en puissance sur ce site car celui-ci était sous-utilisé et le développement des ventes dans le secteur du grand Paris. Il est à noter que l'usine de Créchy est la seule usine en France à développer un ciment bas carbone.

Les arrêts techniques :

Sur 2019 : 2 arrêts techniques programmés de longue durée et 3 arrêts non programmés de quelques jours soit 102 jours d'arrêt.

En 2020, on constate un accroissement de la production, soit 291 885 tonnes de clinkers avec moins d'arrêts techniques programmés et moins longs que l'année précédente. Par contre, de fin mai à fin décembre, il y a eu moins d'arrêts programmés mais plus d'arrêts imprévus qui perturbent la marche de l'installation, soit 83 jours d'arrêt.

La contribution thermique des combustibles de substitution a fortement augmenté au cours des dix dernières années. Cette consommation de déchets représente 31 % du volume entre 2019 et 2020 (dont les déchets bois : traverses SNCF et poteaux électriques).

L'exploitant est tout à fait conscient des efforts à réaliser dans ce domaine et souhaite également consommer moins de combustible fossile d'ici 2024/2025. Il envisage de réaliser le même volume de ciment en utilisant moins de clinker et moins d'énergie.

Taux de marche du four : 70 % en 2020, pour mémoire en 2015 il était à 49,6 %.

Le fonctionnement du gazéifieur, qui devait permettre de réduire significativement les émissions de NO_x, dont l'expérimentation n'a pas été concluante, n'a finalement pas été mis en production. Le gazéifieur introduit des perturbations au niveau de la combustion (baisse insuffisante des émissions). VICAT avait souhaité en priorité explorer toutes les mesures primaires (gazeifieur et tuyère) mais un autre système sera retenu à savoir la mise en place d'une unité d'abattement des NO_x, qui fonctionne à l'ammoniaque. Ce système est utilisé dans d'autres cimenteries pour respecter les valeurs limites d'émission (VLE). L'exploitant précise toutefois que la production d'ammoniaque est elle-même génératrice d'émissions de CO₂, cette solution n'est pas totalement satisfaisante au plan environnemental mais c'est, pour le moment, la seule qui peut être mise en place.

Il est présenté le bilan des investissements environnement et sécurité (entretien, études et analyses, paiement de redevances, travaux de désamiantage) réalisés au cours de la période soit 599 000 € en 2019 et 520 313 en 2020.

La valorisation énergétique a fortement progressé : 52 042 tonnes en 2020 (pour mémoire elle représentait 29 760 tonnes en 2011)

M. Chanaud de France Nature Environnement demande des précisions sur la nature des déchets classés dangereux.

M. Lombard précise qu'il s'agit de bois broyés, huiles et eaux polluées, huiles usagées.

Concernant l'impact des transports, des précisions sur l'origine des déchets qui sont transportés par la route sont présentées :

2019	2020
85 % issus de la région AURA	83 % issus de la région AURA
7 % issus des départements limitrophes (inf à 300 km)	6 % issus des départements limitrophes (inf à 300 km)
8 % issus d'un rayon de + de 300 km	11 % issus d'un rayon de + de 300 km

Ce qui explique l'évolution du rayon entre 2019 et 2020 : c'est la pandémie qui n'a pas permis de poursuivre l'approvisionnement vers les mêmes fournisseurs et qui a contraint à s'éloigner pour chercher les déchets.

Concernant les déchets co-incipérés : M. Loison de la DREAL constate le respect des seuils fixés par l'arrêté préfectoral d'autorisation. Et qu'il n'y a pas de changement en 2019 et 2020 concernant le classement SEVESO 3.

Au cours de cette période 2019/2020 un incident a été relevé le 26/04/2019 avec la combustion non contrôlée de suie et de goudron dans la gaine du gazeïfieur. L'arrêt rapide de l'installation et la fermeture des vannes d'isolement de la gaine ont permis d'éviter la propagation de cette combustion et de circonscrire les dégâts à la seule gaine métallique qui s'est déformée sous l'effet de la chaleur. En 2020, on ne note pas d'incident environnemental notable.

Concernant le dépassement des valeurs limites d'émission pour les oxydes d'azote, M. Lombard présente l'historique de la situation et le planning des travaux nécessaires à la mise en conformité. Le projet prévu de gazeïfieur n'a pu aboutir, d'autres solutions ont été étudiées. Il précise que par rapport au délai initial fixé au 31 décembre 2021 par arrêté préfectoral de mise en demeure du 5 mars 2021, il sera contraint de solliciter une prorogation car, en raison de la pandémie, il rencontre des difficultés d'approvisionnement en matières premières pour réaliser ces travaux (notamment les câbles) et il sera ensuite nécessaire de réaliser la pose de ces câbles pour relier tous les équipements. Il estime que tout devrait être réglé fin mars et le bilan d'un mois de fonctionnement pourra être adressé en préfecture au 30 avril.

Mme BORNET indique qu'un nouveau comité de suivi de site devrait se réunir en juin prochain afin de réaliser ainsi le bilan du nouveau fonctionnement après ces travaux.

2 - Bilan de l'inspection :

Les émissions atmosphériques présentent toujours un dépassement des valeurs limites d'émission (VLE) pour les oxydes d'azote (NO_x), dont la moyenne annuelle est supérieure au seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2015 à 500 mg/Nm³. Le fonctionnement du gazéifieur n'a pas eu d'effet significatif sur la réduction des émissions de NO_x , comme cela a été rappelé précédemment.

En effet, la non-conformité des rejets atmosphériques est problématique dans le sens où elle relève également du non-respect d'une norme européenne applicable depuis fin 2016 et pour laquelle les États membres sont tenus à un reporting régulier auprès de la commission.

Ce qui a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure le 5 mars 2021 donnant un délai jusqu'au 31 décembre 2021 afin de résoudre ce dépassement. L'inspection a pris note des retards enregistrés par VICAT, compte-tenu de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement qui en découlent, et a demandé qu'un bilan du fonctionnement du dispositif soit adressé à la préfecture avant le 30 avril. M. Loison souligne que la mise en demeure perdure tant qu'elle n'est pas abrogée.

La visite d'inspection, hormis les dépassements pour les NO_x , a montré une bonne maîtrise des risques et des nuisances par l'industriel et les axes d'amélioration sont bien identifiés et sont partagés avec la DREAL. Le dispositif de suivi environnemental aujourd'hui en place paraît correctement dimensionné.

4 – Information et questions diverses

M. Lombard fait état de deux incidents signalés par les riverains :

- en 2020 : alerte concernant les odeurs : c'était un agriculteur qui avait répandu du lisier dans les champs à l'entrée de l'usine

- en 2021 : un wagon a été chargé mais l'opérateur n'avait pas changé le filtre d'où un dégagement de poussières. La mairie a appelé et tout a été revu.

Mme Emilie BORNET demande aux élus leur retour quant aux difficultés rencontrées par les habitants.

Les maires précisent que, dès qu'ils sont contactés par les habitants, ils interrogent la société et servent ainsi de relais entre la population et l'exploitant. Toutes les informations sont mises à disposition des riverains.

Pour conclure, Mme Emilie BORNET rappelle que le prochain comité de suivi de site se réunira en juin prochain ce qui permettra ainsi de constater les avancées en matière de réduction des émissions de Nox.

M. Lombard invite les participants à procéder à la visite du site.

DIFFUSION : Participants

Fait à Vichy, le 28/03/2022 .
La Sous-Prefète,
Véronique BEUVE